



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 10 FEVRIER 2021 A 20H30**

**PRESENTS** : M GABAS / MME ARSLANIAN / MME LABARRERE / M QUINTILLA / M JORIEUX / MME MOLAS / M ESPIAU / MME MONGIS / M LEROUX / MME PETITJEAN / M LAMORT / MME ROLANDO / MME CARDONA / M KUBIAK / M FALTRAUER / MME BRIANE / MME CAPIN / MME DUBOIS / M RENARD / M LABURTHE / MME COLLADELLO / M FAGET / MME GASC / M TOUYAROU

**EXCUSES** : MME FOURES / MME NANCÉ / M BLAYA

**ONT DONNE PROCURATION** : MME FOURES / MME NANCÉ / M BLAYA

Monsieur le Maire soumet le procès verbal de la séance du 21 décembre 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il met aux voix l'ajout de la question supplémentaire "renouvellement contrat de gérance restaurant de Pouy" présentée en début de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité. L'ordre du jour est donc le suivant :

**ORDRE DU JOUR**

**- Finances :**

1- plan de financement demande de subventions DETR/DSIL :

- \* Première tranche travaux cathédrale
- \* Réfection de la place du marché et des allées du fossé neuf
- \* Rénovation énergétique du bâtiment des douanes et indirectes

**- RH :**

2- Transformations de postes

3- Recrutements d'agents non titulaires pour l'ensemble du mandat

**- Conventions :**

4- Renouvellement gérance camping de Pouy pour 2021 et restaurant

**- Tourisme :**

5- Candidature commune touristique

**- Organismes et syndicats :**

6- Modifications des statuts SAT32

**-Questions diverses**

## RAPPORTS DE SEANCES

### - Demandes subventions :

#### **1- plan de financement demande de subventions DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) / DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) :**

##### **\* Première tranche travaux cathédrale**

La première tranche de travaux de restauration comprenant notamment des travaux de consolidations et de mise en sécurité, de réfection et de mises aux normes des installations électriques pour un montant de 305 343€ HT doit démarrer en 2021.

Pour ce faire, M. le Maire propose au Conseil de :

- autoriser l'opération de restauration de la cathédrale
- solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL
- valider le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
		DETR (40%)	122 137€
		DSIL (10%)	30 534€
Coût des travaux HT	305 343 €	Région (30%)	91 603€
		Autofinancement (20%)	61 069€
<b>TOTAL</b>	<b>305 343 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>305 343€</b>

Le conseil doit émettre un avis.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

##### **\* Réfection de la place du marché et des allées du fossé neuf**

La place du Marché et les allées du fossé neuf rencontrent actuellement une forme d'usure avancée et méritent une mise en sécurité des piétons notamment le jeudi matin. Aussi, il est proposé d'inscrire l'opération de réfection de la place du 19 mars et des allées du fossé neuf.

Pour ce faire, M. le Maire propose au Conseil de :

- autoriser l'opération de réfection de la place du marché et des allées du fossé neuf
- solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL
- valider le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
		DETR (40%)	435 522.00€
		DSIL (10%)	108 880.00€
Coût des travaux	1 088 805.00€	Région (30%)	326 641.00€
		Autofinancement (20%)	217 762.00€
<b>TOTAL</b>	<b>1 088 805.00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 088 805.00€</b>

Le Conseil doit émettre un avis.

- ⇒ M le Maire réunira la commission travaux et infrastructures pour avancer sur le projet
- ⇒ Il souhaite répondre à certaines rumeurs : le site du marché ne sera pas changé de lieu

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

### **\* Rénovation énergétique du bâtiment des douanes et indirectes**

Le bâtiment communal accueillant les services des douanes et indirectes sis avenue des Pyrénées nécessite une mise aux normes d'accessibilité et surtout une rénovation énergétique totale de la structure. Ce service est aujourd'hui particulièrement utile à l'économie viticole de notre Région et nous devons en ce sens préserver les bonnes conditions de travail de ses agents.

Pour ce faire, M. le Maire propose au Conseil de :

- autoriser l'opération de rénovation énergétique du bâtiment des douanes et indirectes
- solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL
- valider le plan de financement suivant :
- 

DEPENSES		RECETTES	
Honoraires Maîtrise d'oeuvre	30 075.00€	DETR (20%)	68 165.00€
Honoraires BC* – SPS**	10 000.00€	DSIL (40%)	136 331.00€
Coût des travaux	300 752.00€	Région (14.67%)	50 000.00€
		Autofinancement (25.33%)	86 331.00€
<b>TOTAL</b>	<b>340 827.00€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>340 827.00€</b>

\*BC = Bureau de Contrôle

\*\* SPS = coordination en matière de Sécurité de Protection de la Santé

Le Conseil doit émettre un avis.

- ⇒ M le Maire rappelle l'importance de garder ce service sur EAUZE, utilise pour l'économie viticole.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

### **- RH :**

#### **2- Transformations de postes**

- Modification d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en poste d'adjoint technique à temps complet au 01/01/2021 (service entretien des bâtiments).
- Modification d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet en poste d'adjoint technique à temps complet au 01/05/2021 (service technique-maçon) : l'agent a pris ses fonctions au 1<sup>er</sup>/02, de plus il est pompier.
- Modification d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet en poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/04/2021 (service technique - menuisier) : il arrive en avril, de plus il est pompier.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

### **3- Recrutements d'agents non titulaires pour l'ensemble du mandat**

Les articles 3, 3-1<sup>er</sup> alinéa, 3-2<sup>ème</sup> alinéa, 3.1, 3.2 et 3.3 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée, permettent de recruter des agents non titulaires pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi ne pouvant être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la Loi ci-dessus mentionnée, pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison de congé maladie, de congé maternité, de congé parental, pour affronter un charge supplémentaire de travail en période saisonnière.

Monsieur le Maire propose d'ouvrir au budget à l'article 6413, les crédits nécessaires au paiement de cette catégorie de personnel pour la durée du mandat en cours soit jusqu'à 2026.

Il demande l'autorisation de recruter des agents non titulaires conformément à la Loi à compter du 01/04/2021, dans les conditions suivantes :

<b>Emplois pouvant être momentanément pourvus dans les conditions énumérées ci-dessous</b>	<b>grades correspondants</b>	<b>niveau de rémunération</b>
entretien bâtiments, voirie, ménage, garderie, régies diverses, gardiennage, etc.	adjoint technique adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon du 1 <sup>er</sup> échelon au 10 <sup>ème</sup> échelon
service administratif, accueil, standard, courrier, bureautique, etc.	adjoint administratif	du 1 <sup>er</sup> échelon au 10 <sup>ème</sup> échelon
service animation, ATSEM, etc.	adjoint animation	du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon
fouille	attaché de conservation	du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon
Bibliothèque, musée, etc.	adjoint du patrimoine	du 1 <sup>er</sup> échelon au 6 <sup>ème</sup> échelon
Maître Nageur Sauveteur,	ETAPS	du 1 <sup>er</sup> échelon au 9 <sup>ème</sup> échelon

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

### **- Conventions :**

#### **4- Renouvellement gérance du camping de Pouy pour 2021 et du restaurant**

Comme lors des saisons précédentes, il convient de conventionner avec M BLONDEEL et MME PERRY, gérants du Moulin de Pouy afin de leur confier la gestion du camping de Pouy à compter du 15 juin 2021 pour une année.

De la même façon le contrat de gérance du fonds de commerce, soit le restaurant, doit être renouvelé.

Vous avez eu copie des conventions.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis et autoriser M le Maire à signer ces conventions.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

## **- Tourisme :**

### **5- Candidature commune touristique**

Par arrêté de la Sous préfecture de Condom en date du 7 avril 2015, la commune d'Eauze a été classée commune touristique. Il est aujourd'hui nécessaire de représenter un dossier pour obtenir le renouvellement de ce classement (vous avez eu copie du dossier).

Afin de pouvoir prétendre à ce classement, il faut répondre à 3 critères :

- capacité d'hébergement touristique
- organisation d'événementiel et d'accueil touristique sur la commune
- l'animation touristique actuellement compétence communautaire est confiée à l'OTTGA classé par arrêté préfectoral du 8 octobre 2018.

Il convient donc de se prononcer sur la candidature de classement de commune touristique.

Le Conseil doit émettre un avis.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ MME LABARRERE ajoute que ce classement permettra une revalorisation des dotations reçues par la commune.

## **- Organismes et syndicats :**

### **6- Modifications des statuts SAT32**

Les statuts du SAT n'ont pas été remis à jour depuis plusieurs années et suivant la proposition du président au dernier Conseil Syndicat du 05 octobre 2020, il convient de les modifier.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- La commune de Fourcès déjà adhérente depuis 2007 au SPANC, adhère à l'eau et l'assainissement au 1<sup>er</sup> juillet 2010.
- Les communes de Castelnau d'Auzan et Labarrère ont fusionné en une commune nouvelle depuis le premier janvier 2016 pour devenir Castelnau d'Auzan Labarrère. La commune nouvelle reste adhérente à toutes les compétences du Syndicat.
- La commune de Réans a demandé son entrée au SAT pour les compétences eau et assainissement par la délibération du conseil municipal du 05 Aout 2019. Cette décision a été votée favorablement au SAT par la délibération du 18 septembre 2019 et avalisé par la préfecture au travers de l'arrêté du 11 septembre 2020 n°32-2020-09-11-010.
- Le président souhaite enfin étendre le nombre des vice-présidents à 5 au lieu des 3 initialement prévus.

Vous avez eu copie des statuts.

Le Conseil Municipal doit émettre un avis.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

- ⇒ MME ARSLANIAN vice-présidente du SAT précise les contours de ces modifications : il s'agit surtout d'une mise à jour.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ⇒ M le Maire propose qu'à l'avenir les conseils municipaux puissent se tenir plus tôt dans la soirée (par exemple 18H30)
- ⇒ Compte-rendu de la commission taurine extra municipale : pour l'instant rien ne sera engagé compte-tenu de la situation sanitaire : de nombreuses festivités sont d'ailleurs déjà annulées.
- ⇒ MME ARSLANIAN évoque la réunion qui s'est tenue le jour même sur le dispositif "Petites Villes de Demain" : il faudra organiser un Conseil Municipal exceptionnel pour valider la convention avec la CCGA.
- ⇒ M KUBIAK demande si le Conseil Départemental du Gers a pris une position sur l'école de Lannepax

M le Maire évoque la suppression de 16 classes dans le Gers. C'est la négation de la ruralité.

Mme ROLANDO : c'est la loi du nombre, sur EAUZE ouverture d'un poste : ½ poste pour les élèves allophones. C'est un mauvais signal envoyé à l'encontre de l'école : les postes partiront dans les zones de proximité des métropoles.

- ⇒ Centre de vaccination : la 1<sup>ère</sup> séance s'est bien passée. Il y a des problèmes de prise de RDV : il est difficile pour les élusates de s'inscrire au centre de vaccination d'EAUZE.

Autre problème pour les personnes au-dessus de 75 ans qui ne peuvent pas se déplacer : il y a un manque d'anticipation et d'organisation au plan général. Dans le Gers, Monsieur le préfet est à l'écoute et réactif, et il y a une bonne coordination également avec les professionnels de santé.

- ⇒ MME CARDONA demande des précisions au sujet de la future dentiste : elle devait arriver dans l'été.

M le Maire doit également rencontrer la future médecin qui s'installera en avril sur EAUZE (jeune étudiante diplômée qui sort de la fac).

- ⇒ M KUBIAK revient sur la page consacrée aux élus municipaux dans le bulletin : il a constaté que les cadres des photos des élus de l'opposition apparaissent plus étroits que ceux de la majorité. Il trouve cela mesquin : M JORIEUX répond que c'est mesquin de mesurer. M KUBIAK lui rétorque qu'il en avait le droit.

***Séance levée à 21H35.***